

D.D.T.M
1 allée du Général Le Troadec
BP 520
56019 VANNES
Madame Isabelle Lerideau

Pontivy,
Le 14 mars 2017

Madame,

Nous vous prions de trouver ci-dessous l'avis de Madame la Maire de PONTIVY, quant à la remise en état des lieux des parcelles accueillant l'unité de méthanisation gérée par l'EPLEFPA du Gros Chêne.

Remise en état des lieux :

Lors de l'arrêt définitif de l'unité de méthanisation, pour quelque cause que ce soit, l'EPLEFPA du Gros Chêne procède à l'enlèvement des biens qu'il a édifiés sur les parcelles affectées à cette installation et à la remise des lieux en leur état primitif, au moment de la signature du présent avis.

L'EPLEFPA du Gros Chêne doit s'être acquitté de cette obligation dans un délai d'un an à compter de l'arrêt de l'activité.

La remise en état des lieux ne donne droit à paiement d'aucune indemnité au profit de la commune de Pontivy, ni de l'EPLEFPA du Gros Chêne.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, et, nous vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

Christine Le Strat

Maire de Pontivy

Ch. Le Strat


Laurent Chevalier

Directeur de l'EPLEFPA




